



Retour sur les  
actions de  
protection foncière  
des zones humides  
– action 47 du  
PNAMH

## Les zones humides littorales

Présentes sur tous les littoraux, souvent peu élevées, beaucoup de grandes zones humides, formation importante par accumulation de sédiments, interfaces « Terre-Mer » : gradients de salinité et d'humidité.

Diversité de tailles et de types : baies et estuaires, marais maritimes, pannes arrières dunaires, prairies humides, lagunes

## Des pressions particulières pour les ZH en zone littorale

**Anthropiques** : 2,5 fois plus – d’artificialisation, 2,5 fois plus - de densité de population

**Changement globaux** : une forte exposition aux changements de régimes sédimentaires, hydriques, à l’érosion et à l’élévation du niveau de la mer

→ La combinaison changement climatique et artificialisation risque d’entraîner une disparition de l’ordre de 70% des ZH littorales à l’horizon 2100 (Le Berre, 2018)

## Protection foncière des ZH littorales – action 47 du PHAMH

En 2014, environ 23 000 ha de zones humides acquises par le CdL (+ 24 000 ha de mangroves et autres zones humides affectés ou attribués)

Une action qui s'inscrit dans la continuité : 6 000 ha prévus pour 2010-2015 (objectif d'acquisition de 20 000 ha au total)

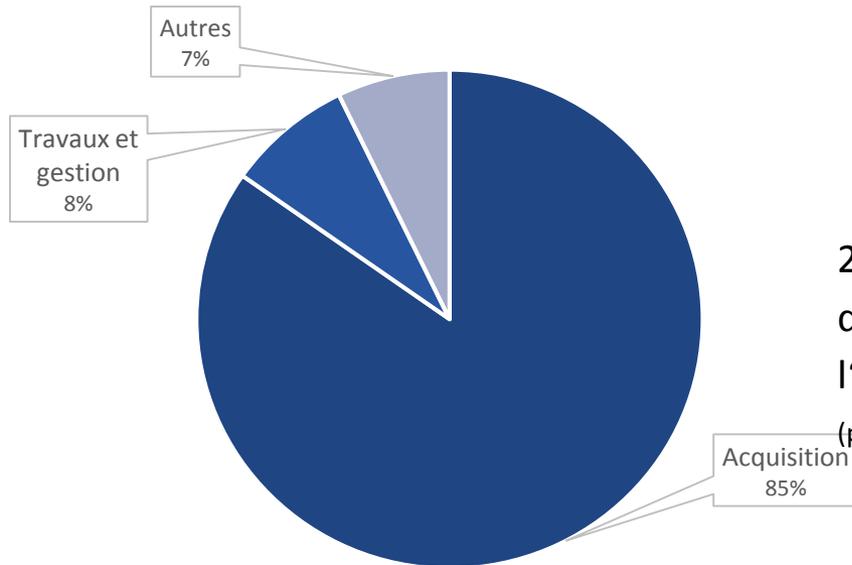
Un travail de localisation préalable, un inventaire des zones humides présentant un enjeu écologique ou hydrologique et une inscription dans la stratégie à long terme de l'établissement et dans ses contrats d'objectifs.

Plus de 100 000 ha de zones humides dans les périmètres autorisés et les zones de la stratégie



# Une action menée en partenariat

Des partenariats avec les Agences de l'Eau pour l'acquisition des zones humides, la restauration et la gestion de celles-ci.

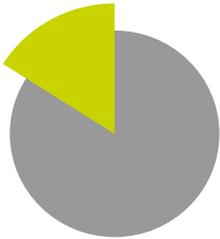


26,2M€ de subventions de la part des agences de l'eau entre 2014 et 2017 (pour les acquisitions de la période)

Des partenariats techniques et de gestion

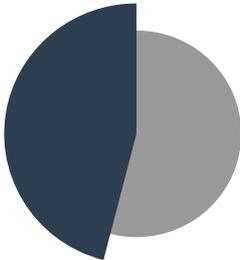


# Acquisitions en zones humides de 2014 à 2018



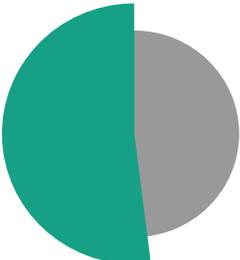
590 ha  
16 %

2014



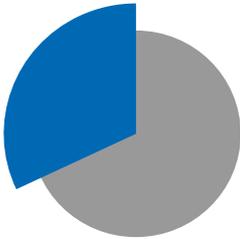
1247 ha  
46 %

2015



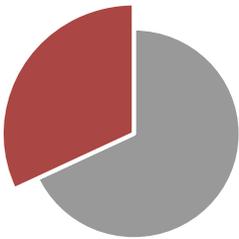
1451 ha  
52 %

2016



888 ha  
32 %

2017



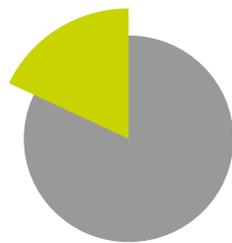
681 ha  
28 %

2018

Pour la détermination des zones humides, utilisation de l'inventaire national métropolitain réalisé en 2014 par l'INRA – Agrocampus de Rennes, sont considérées surfaces en zones humides les niveaux probabilité très forte et forte.

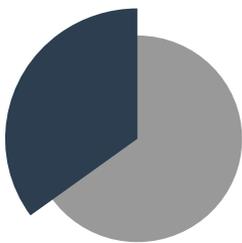
→ La méthodologie est en voie d'évolution

# Acquisitions en zones basses de 2014 à 2018



488 ha  
18 %

2015



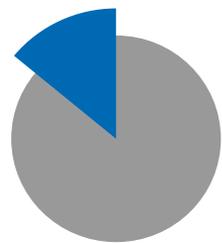
977 ha  
35 %

2016



527 ha  
19 %

2017



341 ha  
14 %

2018

Terrains situés sous le niveau moyen de référence (NMR) + 1 m. : en grande partie des zones humides, et dans une optique de laisser permettre une libre évolution et un « glissement » des zones littorales



Merci  
de votre  
attention